

Je veux signaler une autre cause qui occasionne la perte de certains documents, je veux parler de la destruction des archives imprimées du parlement et des ministères, rapports de comités et autres documents. Ces papiers, qui ne sont comparativement aujourd'hui que de peu de valeur, deviennent précieux, avec le temps, pour les personnes qui s'occupent des événements publics. Par malheur, le désir de remédier à un inconvénient temporaire, fait que l'on épargne ces documents, que l'on en vend même un grand nombre comme papier de rebut, sans songer seulement à en garder une petite réserve. Il semble désirable qu'on ne puisse plus désormais disposer ainsi de ces documents, si ce n'est après en avoir fait soigneusement le triage, et en prenant soin d'en conserver au moins une série. Souvent, on ne s'aperçoit de la valeur de ces documents en apparence inutiles, que lorsqu'on a besoin d'avoir recours aux faits quand il n'est plus possible de les remplacer.

Aux yeux des historiens, les changements apportés dans la manière d'écrire l'histoire ont rendu beaucoup plus importants qu'autrefois les documents qui constatent les progrès de la société. L'importance de recueillir des archives politiques du pays n'a aucunement diminué, mais l'on s'occupe beaucoup plus aujourd'hui qu'autrefois de ce qui se passe dans les différentes classes de la société, pour en expliquer généralement le progrès ou la décadence. On va maintenant rechercher l'histoire politique à ses véritables sources, et par suite, tout en attachant aux archives qui relatent les actes et les délibérations des gouvernements et des législatures, on ne peut plus négliger des archives d'une apparence plus modeste et d'une moindre importance. La colonisation du pays, les causes d'un développement rapide dans certaines localités, de l'inertie et d'une stagnation apparentes dans d'autres, sont autant de faits qu'il faut suivre pour les consigner aux archives. L'histoire des différents comtés depuis l'origine de leur établissement, lorsque l'accroissement de la population nécessita la création de divisions territoriales, jusqu'au développement et aux progrès les plus récents des institutions municipales, cette histoire est convenablement du domaine de l'archiviste. C'est dans ce but que le Dr Thorburn, ancien principal de l'Institut collégial d'Ottawa, et aujourd'hui bibliothécaire de la Commission géologique, a offert un prix pour le meilleur essai sur l'histoire du comté de Frontenac, l'une des conditions du concours spécifiant que l'essai qui mériterait le prix serait déposé aux archives. Mlle. A. M. Harman, d'Ottawa, a mérité le prix, et nous avons reçu son essai.

On est tellement disposé à confondre la composition de la bibliothèque du parlement et celle du bureau des archives que l'on ne me permettra de dire quelques mots à ce sujet. Il y a certainement des points communs aux deux institutions, c'est-à-dire que certains ouvrages doivent se trouver dans l'une ou l'autre, par exemple ceux qui ont trait aux provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Pourtant, ces deux bibliothèques ont chacune leur destination bien séparée et distincte.

La bibliothèque du parlement, comme son nom l'indique, est destinée à l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, et durant chaque session annuelle, ils y ont privilège exclusif. Les ouvrages qu'elle contient ayant pour objet de les renseigner sur les questions soumises au parlement, il est essentiel qu'au moins le plus grand nombre de ces ouvrages soient à la disposition des membres qui veulent étudier, et que dans ce but ils puissent les emporter. En réalité, sur tous les points de la Confédération, les sénateurs et les députés ont chez eux des livres de la bibliothèque. De là, risque inévitable de perdre des ouvrages de grande valeur, et certitude qu'ils seront détériorés, si soigneux que ces messieurs puissent être. Durant les sessions annuelles du parlement, les personnes qui se livrent à des recherches sont nécessairement exclues de la bibliothèque. Lors même qu'on les dispense de cette règle, en leur permettant de continuer leurs études, elles ne peuvent travailler que dans les conditions les plus désavantageuses, pour des raisons bien connues, et la personne qui vient pour consulter des livres qu'on ne trouve qu'à la bibliothèque, ne peut se les procurer, car ils sont entre les mains de sénateurs ou de députés qui en ont besoin dans le moment.

Quant au bureau des archives, il a pour mission de recueillir, conserver et classer les archives historiques du pays, et de les garder dans un dépôt central d'où elles ne peuvent être enlevées, afin qu'elles soient toujours facilement accessibles aux